

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 818

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 818

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 22 mai 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 818 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

L'objet du présent règlement est de se doter d'un outil réglementaire qui vise à permettre, sur demande et en fonction des conditions établies par la résolution, qu'un projet puisse se concrétiser même s'il déroge à une ou des dispositions des règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité.

Il vise à faciliter la mise en valeur d'emplacements problématiques, de certains grands projets d'envergure ou qui représentent des complexités inhérentes à leurs caractéristiques particulières, tout en encadrant le développement territorial par un zonage par projet.

2. Le projet de règlement 818 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

3. Le projet de règlement 818 concerne :

- a) Toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain
 - L'ensemble des zones Commerce (C)
 - L'ensemble des zones Mixte (M)
 - L'ensemble des zones Habitation (H)
- b) Toutes les zones qui suivent, situées à l'extérieur du périmètre
 - L'ensemble des zones Rurale (R)
 - L'ensemble des zones Villégiature de consolidation (VC)
 - L'ensemble des zones Villégiature de développement (VD)
 - L'ensemble des zones de Villégiature riveraine (VR)

4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 9 septembre, de 18 h à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire, ou toute autre personne qu'il pourra désigner expliquera le projet de règlement plus haut cité ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5. Le projet de règlement numéro 818 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 26 août 2024



Sabrina Lepage

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe